

MORATOIRE DU 28 JUIN 2018

# Missions et services des réseaux de santé

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi relative aux droits des malades du 4 mars 2002 et article L6321-1 du code de santé publique
- Guide d'évolution des réseaux de santé (DGOS, 2012)
- Fiche « points clés et solution » : organisation des fonctions d'appui aux professionnels de soins primaires (HAS, 2014)
- Cahiers des charges régionaux des réseaux de santé (ARS, 2012-2015)

## Mission socle

Il est aujourd'hui établi que l'approche dite par « parcours » permet une prise en charge globale de la santé des personnes dans un territoire donné, avec une attention portée à l'individu et à ses choix, en s'appuyant sur l'action coordonnée des acteurs de la prévention et des milieux sanitaires, médico-sociaux, et sociaux. Cette coordination peut être difficile à mettre en œuvre, lorsqu'elle mobilise de nombreux acteurs, œuvrant dans divers dispositifs relevant de gouvernances, règlements, et modes de financement différents, ou lorsque la personne présente plusieurs problèmes concomitants relevant des champs biomédical (pathologie somatique chronique, handicap physique, ou déficit cognitif), psychologique (souffrance ou handicap psychique), et social (précarité ou habitat inadapté, ...), enfin lorsqu'il existe une perte d'autonomie plurifactorielle. C'est le cas pour certaines personnes dites en *situation complexe* : dès lors, les divers professionnels auprès d'eux ne peuvent assurer pleinement et seuls leurs missions en mode commun, c'est-à-dire au quotidien.

Les **réseaux de santé**, collectifs d'acteurs de tous horizons coopérant pour répondre à des priorités territoriales de santé, ont été historiquement promoteurs d'une démarche de prise en charge globale et décloisonnée à l'interface entre les divers professionnels de santé et les usagers, et à l'interstice entre les diverses organisations déployées pour la santé. Avec l'évolution du système de santé, ces dispositifs nés il y a près de 40 ans centrent depuis près de 10 ans leurs actions autour d'une **mission socle : le soutien à la mise en œuvre des parcours de santé pour des réponses coordonnées et graduées aux besoins de toute personne en situation complexe.**

Cette mission se décline sous deux aspects :

- l'appui aux professionnels de soins primaires, et plus largement à l'ensemble des professionnels et des institutions intervenant auprès des personnes en situation complexe, ce pour la coordination des parcours de santé
- l'animation territoriale des coopérations entre les divers acteurs de santé

Ces actions sont sous-tendues par des dynamiques et postures des équipes des réseaux de santé auprès des acteurs en santé :

- décloisonner les secteurs hospitalier et ambulatoire
- décloisonner les secteurs sanitaire, médico-social, et social
- favoriser le travail interdisciplinaire et interprofessionnel, et la formation transprofessionnelle
- œuvrer pour la mise en lien, le partage, et la concertation
- agir en neutralité et en médiation

Les *bénéfices attendus de ces actions* sont ainsi à destination des :

- professionnels de santé de tous les secteurs, de façon transversale et sans hiérarchie, et en particulier des acteurs de soins primaires
- personnes/usagers/patients, en priorité par le biais d'un appui aux professionnels de soins primaires
- établissements de santé, notamment en favorisant le lien Ville/Hôpital lors de l'organisation d'un retour à domicile
- tous les autres intervenants en santé, quelque soient leur qualité, compétences ou modes d'exercice/d'intervention, dont les acteurs des collectivités territoriales

Les réseaux de santé sont de ce fait des *observatoires privilégiés des déterminants des parcours de santé et de leur complexité, et des dynamiques territoriales de coopération entre les acteurs de santé.*

## **L'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé des personnes en situation complexe**

La complexité est une notion relative, perçue diversement selon les acteurs au regard d'une situation : personnes, patients, professionnels de soins primaires, hospitaliers, acteurs des secteurs social ou médico-social n'en ont pas la même représentation, à la fois de façon conceptuelle et vis-à-vis d'une situation spécifique. Dans le cadre de l'appui à la coordination des parcours de santé, c'est la vision de l'acteur sollicitant l'appui qui prime : il n'y a aucun critère pré-établi, que ce soit en terme de symptômes, de conditions de vie, de degré de dépendance, ou encore de situation sociale, qui détermine l'intervention de l'équipe d'un réseau de santé. Cette intervention est réalisée en fonction des besoins identifiés pour la personne, quelque soit l'âge, la pathologie, le niveau d'autonomie ou de handicap. La réponse apportée par l'équipe en terme d'appui se réalise alors par les diverses actions de soutien auprès des professionnels impliqués, qu'ils soient ambulatoires ou institutionnels, mais également auprès de la personne elle-même et de son entourage.

L'intervention d'une équipe de réseau de santé pour une situation complexe est caractérisée par diverses logiques fondamentales.

### Une posture

- L'appui apporté par l'équipe repose sur le *respect du projet de vie de la personne*.
- L'équipe se place en *médiateur*, et tenant compte du vécu de la personne et des professionnels, et elle adopte une *position neutre* propice à l'élaboration d'un parcours de santé adapté et consensuel.
- L'intervention de l'équipe favorise la *mise en lien, l'échange, le partage, la concertation, et le compagnonnage entre acteurs*.
- L'équipe ne se positionne pas en effecteur d'une action à *la place* d'un acteur de santé, quelqu'il soit, mais en subsidiarité.

### Une méthode et des outils

L'équipe d'un réseau de santé mobilise divers outils, mis en œuvre de façon variable selon les besoins de la situation.

- La *collecte d'informations* auprès de tous les acteurs de santé oeuvrant autour de la personne, dont l'entourage. Cette collecte est en particulier enrichie par les diverses évaluations dans divers domaines spécifiques (autonomie, pathologie, situation sociale, état psychique, ...) effectuées par des équipes dédiées.

- La *visite à domicile (VAD)*, essentiellement à visée évaluative sur un plan global, enrichit la collecte d'informations auprès de tous les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour de la personne, ainsi que de la personne et de son entourage. Elle est réalisée quel que soit le type de domiciliation.
- La *réunion de concertation pluriprofessionnelle (RCP)* permet d'échanger pour résoudre des difficultés, aboutir à un positionnement consensuel, et proposer des actions partagées.
- L'*analyse pluridimensionnelle* produit un *diagnostic situationnel* à partir de toutes les données et des avis recueillis, en identifiant les besoins de la personne et les acteurs sollicitables pour les couvrir, ainsi que les difficultés en termes d'organisation entre acteurs et les actions à mettre en œuvre pour les réduire.
- Le *Projet Personnalisé de Santé (PPS)*, co-construit avec les acteurs et avant tout la personne et son médecin traitant, hiérarchise les actions à mener à partir du diagnostic situationnel partagé et propose un agenda de mise en œuvre. La réalisation d'un PPS nécessite le plus souvent VAD et/ou RCP.

## **L'animation territoriale des coopérations entre acteurs**

L'animation territoriale représente le versant populationnel de l'appui à la coordination de situations complexes, qui en constitue lui-même le terreau : elle a pour objectif fondamental de favoriser le décloisonnement institutionnel et interprofessionnel, à partir de la collaboration entre acteurs d'un territoire, afin de résoudre collectivement les problématiques prioritaires concernant les parcours de santé, particulièrement en améliorant connaissance mutuelle et pratiques partagées.

Cette animation intègre une observation territoriale des parcours de santé, permettant d'éclairer les politiques de santé au regard des besoins prioritaires sur le terrain, et revêt ainsi des spécificités liées à chaque territoire.

Cette mission d'animation peut être exercée sous plusieurs formes :

- soutien à l'exercice coordonné, en particulier en soins primaires (MSP, CPTS), en particulier par le biais d'actions d'accompagnement en matière de méthodologie de projet
- soutien à la mise en œuvre de projets de santé territoriaux bâtis sur des coopérations interprofessionnelles et interinstitutionnelles
- participation aux différentes filières de soins territoriales, avec un volet d'expertise concernant la coordination entre acteurs
- participation aux différentes coordinations territoriales et aux Ateliers Santé Ville
- participation à l'amélioration des dispositifs d'accès aux soins
- participation à l'organisation de réponses innovantes, adaptées territorialement aux carences ou à l'inadéquation de l'offre de soins ou des ressources en santé

- participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils favorisant le travail interprofessionnel (référentiels, annuaire de ressources, système d'information partagé, ...)
- participation active au déploiement, voir portage, de Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)

**La mission socle d'un réseau de santé est la base de son financement. Elle caractérise tout réseau de santé et est garante à la fois du service rendu et de l'ancrage du réseau dans un territoire.**

## **Missions complémentaires**

Ces missions répondent à une logique historique et territoriale pour le réseau qui les développe, et complètent ainsi la mission socle d'une façon facultative.

### ➤ **Education Thérapeutique du Patient (ETP)**

La mission d'un réseau de santé vise à favoriser le déploiement de l'ETP en ambulatoire, par le biais de la formation des professionnels, du soutien, ou de la mise en œuvre de programmes en ambulatoire. L'intégration de l'ETP à l'organisation d'un parcours de santé favorise l'implication et l'appropriation par la personne de son parcours, réduisant ainsi risque et niveau de complexité.

### ➤ **Coordination de parcours de santé spécifiques**

Basée sur le savoir-faire d'équipes ayant une expertise dans un domaine spécifique des soins ou de la santé, cette activité conserve un service aux professionnels et aux patients antérieurement développé par le réseau dans un territoire. Elle répond à une logique de parcours de santé coordonné, structuré, et décloisonné, liant tous les professionnels autour de la prise en charge globale d'une population particulière ou pour une pathologie spécifique. Elle s'inscrit en complément de la mission socle, et constitue une ressource spécifique et unique en matière de coordination des parcours de santé.

### ➤ **Offre complémentaire en soins**

Une offre complémentaire en soins, par le biais de prestations dérogatoires (ou dérogations tarifaires), participe au renforcement de l'implication de l'ensemble des professionnels requis pour l'organisation et la prise en charge de nombreux parcours de santé complexes, implication sans laquelle ne peut être initiée ou adaptée une prise en charge permettant de prévenir ou de répondre à la complexité d'une situation. Cette offre complémentaire est un outil à disposition d'un réseau et non une finalité : elle est un moyen

de rémunérer des acteurs pour des actions non référencées parmi les actes remboursables par l'Assurance Maladie mais nécessaires à la mise en œuvre d'un PPS.

➤ **Formation des professionnels et des usagers**

La formation des professionnels et des usagers, quel qu'en soit le thème, vise à favoriser les approches et le travail interdisciplinaires, interprofessionnels, et intersectoriels dans un territoire. Elle participe au développement des coopérations entre acteurs, que ce soit par l'appropriation de nouveaux outils ou par l'apport de connaissances spécifiques, notamment concernant les parcours en santé et la coordination.

➤ **Prévention et promotion de la Santé**

Diverses actions de dépistage ou de prévention sont déployées auprès de populations à risque ou spécifiques, et s'inscrivent le plus souvent dans le cadre élargi de l'organisation de parcours de santé spécifiques. En amont des situations complexes, elles visent à en réduire la fréquence de survenue dans un territoire, ou à les dépister le plus précocement possible.

**Ces missions complémentaires sont au libre choix d'un réseau de santé. Elles incarnent la spécificité et l'originalité de chaque réseau, et attestent de son adaptation aux besoins spécifiques d'un territoire en fonction de ses ressources en santé. Elles sont le fruit de partenariats entre acteurs du territoire, et témoignent des plus-values acquises au travers de dynamiques coopératives mises en œuvre par le réseau, au bénéfice des parcours de santé.**